

Etaient présent pour FO : Francis VOILLOT et Jean-Claude COQUEL

Seul FO avait préparé une déclaration liminaire (ci-jointe) qui a été finalement lue malgré les réticences de la part des représentants du Ministère qui ont admis ne pas avoir précisé le cadre de fonctionnement du groupe de travail. Cette déclaration a permis d'informer nos interlocuteurs des attentes, positions, concernant notre participation à ce groupe de travail, hélas la DGOS n'a pas souhaité celle-ci.

La 1<sup>ère</sup> séance de travail a été intégralement consacrée à la mise en place de la méthode de travail prospective prenant en compte tout les facteurs d'évolution ayant un impact sur les métiers d'AS et d'AP avec une discussion permettant de les approfondir et d'intégrer les questionnements et les propositions de chacun.

FO a demandé pourquoi les AMP n'étaient pas inclus dans les travaux, il a été répondu que ce métier était hors champ du sanitaire et qu'il faisait l'objet aussi d'une étude de la part du Ministère de la cohésion sociale pour voir, entre autres quels sont les points de jonction entre sanitaire et social.

Il a été procédé à l'analyse de ces impacts sur :

- Les contours des métiers AS et AP ;
- Les activités et les compétences.

Afin d'identifier les évolutions nécessaires des référentiels activités et compétences.

Ces impacts sont déclinés en neuf facteurs:

- L'évolution des besoins de la population.
- L'évolution des exigences liées à la gestion des risques et aux démarches qualité – Emergence de nouveaux risques.
- L'évolution de la démographie professionnelle.
- L'évolution des lieux d'exercice.
- L'évolution des outils de travail.
- L'évolution des organisations de travail.
- L'évolution des collaborations professionnelles.
- L'évolution des pratiques professionnelles.

Comme on peut le constater le chantier est vaste, d'ailleurs, lors de cette réunion les deux derniers points n'ont pas été approfondis faute de temps et seront repris lors de la prochaine réunion. Les tutelles (Direction Générale de l'Offre de Soins, Direction Générale de la Cohésion Sociale) enregistrent les remarques des participants n'apportant pas de réelles réponses aux questions posées.

FO a rappelé que le diplôme AS et AP devait être le même pour tous et que les spécialisations devaient être obtenues par le biais de la formation continue. Les tutelles indiquant que la formation initiale doit permettre d'exercer dans l'ensemble des structures ou ces personnels doivent travailler

FO a également demandé comment allait être abordée l'évolution de la démographie de la profession sachant qu'il n'est pas procédé au remplacement des départs en retraite et que la politique d'austérité impose 54 milliards d'économies dont 3 sur les seuls hôpitaux.

FO souhaite obtenir une définition réglementaire précise des futures missions confiées aux AS et AP. Cela, pour protéger les personnels concernés. En tout état de cause la formation initiale devra être modifiée et devra définir un cadre d'exercice AS/AP propre sans que celui ci ne soit la déclinaison d'un glissement de tâches de professions réglementées, qui pour des raisons économiques ne seraient plus en capacité d'assurer les leurs.

La prochaine réunion aura lieu le 25 septembre prochain.